

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Charte pour l'environnement, vers le développement durable - Phase 3 :
définition du plan d'action - Validation.**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 février 2003, le Conseil de Communauté a décidé l'élaboration d'un Agenda 21 – Charte pour l'environnement vers le développement durable.

Le but est de définir, à partir d'un diagnostic de l'environnement, des enjeux et des objectifs puis des actions à mener pour un développement durable de l'agglomération, dans le cadre des quatre grands domaines de compétence communautaire que sont les déplacements, l'environnement, l'urbanisme et le développement économique.

Phase 1 : L'état des lieux

La première étape de cette démarche a abouti, à la suite d'une importante phase de concertation faisant notamment intervenir le C.D.D.A.B., à la réalisation d'un état des lieux portant sur les thèmes suivants : paysages et cadre de vie, bruit, risques naturels et industriels, air et énergie, eau et assainissement, déchets.

Ce diagnostic a mis en évidence, pour chacune des thématiques, les atouts et les faiblesses afin d'identifier, à terme, les domaines sur lesquels devront porter les objectifs de valorisation ou d'amélioration.

Ce document a fait l'objet d'une validation par les Commissions Environnement, Déchets Ménagers, Assainissement et Eau, Déplacements, Communication, Développement Economique et Aménagement du Territoire et Solidarités réunies en séance plénière le 18 décembre 2003.

A partir de cet état des lieux, le Bureau d'Etudes IDE Environnement et la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine ont identifié des enjeux qui ont été débattus les 17 et 18 février 2004 par les mêmes groupes de travail et de réflexion thématiques qui avaient participé à son élaboration.

La synthèse de ces débats a permis de proposer 26 enjeux pour l'avenir du territoire communautaire.

Phase 2 : Les enjeux

Les enjeux, tels qu'ils ont été définis, sont le résultat de choix actés à l'issue de la démarche de concertation et validés par le Comité de Pilotage lors de sa séance du 11 mars 2004. Ils tendent à rendre prioritaires certains objectifs en tenant compte de leur cohérence, de leur pertinence par rapport au diagnostic mais aussi de leur faisabilité technique et financière.

Cette deuxième phase a fait l'objet d'une validation par les Commissions Déchets Ménagers, Assainissement et Eau, Déplacements, Communication, Développement Economique et Aménagement du Territoire et Solidarités réunies en séance plénière le 9 avril 2004.

Les enjeux se rattachent aux thématiques précitées ainsi qu'à des aspects transversaux regroupés dans une même rubrique.

Enjeux transversaux :

- assurer l'animation et le suivi de l'application de la Charte
- développer la concertation
- intégrer le développement durable dans la politique d'achats et les marchés publics
- favoriser l'implantation d'ouvrages structurants

Paysage et Cadre de Vie :

- poursuivre les actions de mise en valeur du patrimoine naturel
- favoriser la prise en compte de la qualité du cadre de vie
- favoriser le développement des cheminements doux
- favoriser le maintien d'une diversité de l'activité agricole péri-urbaine

Bruit :

- gérer l'espace pour éviter les conflits d'usage
- améliorer la gestion des nuisances sonores liées aux transports
- participer à l'amélioration de la qualité des bâtiments vis-à-vis des nuisances sonores

Risques naturels et industriels

- favoriser la prise en compte des risques naturels
- améliorer la gestion de l'espace autour des sites à risques
- améliorer la connaissance, la gestion et la sécurité du transport des matières dangereuses

Air et Energie

- contribuer à la préservation de la qualité de l'air par la réduction des pollutions dues aux transports et aux activités
- favoriser la connaissance sur la qualité de l'air et faciliter la diffusion de l'information et de la communication
- favoriser le développement des énergies renouvelables

- susciter les démarches de bilan et de maîtrise des consommations énergétiques
- mettre en place les moyens permettant de construire l'exemplarité de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Eau et Assainissement :

- maîtriser l'utilisation de l'eau
- préserver la qualité des ressources et des milieux aquatiques
- faire évoluer les comportements des acteurs et des consommateurs

Déchets

- favoriser la réduction des déchets à la source
- améliorer les réseaux de proximité
- poursuivre la politique de valorisation
- améliorer la communication vers les différents acteurs

Phase 3 : Le plan d'actions

Le document présenté constitue un document cadre destiné essentiellement à la mise en œuvre interne de la Charte. Il est accompagné d'un document de synthèse destiné à relier précisément pour l'ensemble des sept thématiques les actions aux enjeux et objectifs à atteindre.

Par ailleurs, afin de valoriser l'action de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est prévu d'établir, dès le plan d'actions validé, un document de communication à l'attention du grand public. Ce document, qui sera réalisé avec l'assistance d'un cabinet de communication, permettra de faire valoir l'exemplarité CUB au travers de ses grands domaines d'intervention.

✓ **Les fiches actions**

Le contenu opérationnel des enjeux a été traduit en actions, débattues lors des réunions des groupes thématiques auxquelles ont été associés les services opérationnels.

Les propositions d'actions, au nombre de 84, sont de différente nature : réalisation d'études ou d'investissements, actions réglementaires, formation ou communication.

Elles constituent :

- soit des opérations déjà programmées principalement au titre des actions que mène la Communauté Urbaine dans le cadre de ses quatre grands domaines de compétence (déplacements, environnement, urbanisme, développement économique),
- soit des actions nouvelles liées à la Charte même, et visant notamment à construire ou à renforcer l'exemplarité de la Communauté Urbaine dans l'exercice des compétences précitées.

Chaque action est présentée sous forme de fiche détaillant le contenu de l'action, l'enjeu auquel elle se rattache, les services communautaires impliqués dans la mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers potentiels, le coût ou l'évaluation financière, la période de mise en œuvre imposée ou pressentie.

✓ **Le financement du plan d'actions**

En ce qui concerne le financement, trois types d'actions se dégagent, présentées dans le tableau ci-joint (annexe 1).

1. Les actions sans incidence financière directe dans la mesure où elles sont déjà ou seront incluses dans le fonctionnement existant des services communautaires.
⇒ « les démarches de progrès »
2. Les actions contribuant à la mise en œuvre d'enjeux qui relèvent de domaines de compétences strictement communautaires et qui ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires dans le PPI 2005-2009, sous réserve des arbitrages restant à intervenir. certaines actions pourraient être reportées au-delà de 2009.
⇒ « actions programmées »

Ces propositions sont évaluées à 27.406.888 euros.

3. Les actions nouvelles générées par la Charte et nécessitant des financements spécifiques à mettre en place.
⇒ « actions à initier »

Elles sont évaluées à 2.180.000 euros et ne sont pas inscrites au PPI 2005/2009.

A ce jour, ces estimations financières sont données à titre indicatif, sachant que le plan d'actions fera l'objet de déclinaisons annuelles présentant des actions dont les modalités de co-financement seront étudiées, les partenaires potentiels rencontrés en vue de préciser le coût réel de chaque réalisation. Cette déclinaison sera soumise chaque année aux instances communautaires, ainsi le plan d'actions 2005-2006 leur sera présenté à la fin de l'année 2004 en vue d'une mise en œuvre effective de la Charte dès 2005.

✓ **Les partenariats**

La réalisation de la Charte faisant partie du Contrat d'Agglomération, la recherche de partenaires financiers se fera prioritairement auprès des signataires du Contrat d'Agglomération (Conseil Régional, ADEME, ...).

Les partenariats mentionnés sur chaque fiche sont des partenariats potentiels qu'il conviendra de formaliser par convention.

En conséquence, il vous est demandé de donner votre accord sur le plan d'actions de la Charte pour l'environnement vers le développement durable. Il constitue le document cadre pour la mise en œuvre de la Charte pour la période 2004-2009. Ce document fera l'objet de déclinaisons annuelles qui seront soumises chaque année aux instances communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2004

M. PATRICK PUJOL